

Consciente des impératifs de respect de l'environnement, la CAPEB13 lance la deuxième opération de récupération responsable des déchets de peinture, en association avec la CMA13.

Lancée en 2008, cette initiative a pour objectif de permettre aux entreprises artisanales de peinture de participer concrètement au respect de l'environnement.

En effet, les produits utilisés dans ces métiers génèrent des déchets classés « dangereux » (restes de peinture, solvants, emballages, chiffons souillés...) qui ne peuvent être ni acceptés dans les déchetteries, ni mélangés aux ordures ménagères, ni jetés à l'égout.

Par ailleurs, la spécificité des entreprises artisanales est le relativement faible volume de produits en cause.

C'est pour tenir compte de ces contraintes et rendre possible une collecte efficace que la CAPEB 13 a initié l'opération « Artisan propre, j'agis » avec l'aide de la CMA13.

Des fournisseurs de peinture (Agora Tollens, Station Peinture et Sud-Est Décor) ont accepté de participer à cette opération qui a reçu le soutien de l'ADEME, de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional PACA.

Concrètement, un calendrier de collecte a été défini et les fournisseurs, les jours prévus, accueillent un technicien de la société Chimirec prend en charge les déchets de peinture amenés par les artisans et délivre à ces derniers le bordereau de suivi de déchets exigé par la réglementation.

CAPEB : Ensemble. Plus forts.

A propos de la CAPEB

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est le syndicat patronal représentant l'Artisanat** du bâtiment soit, en France :

- 356 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment
- 971 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 84 % des apprentis du bâtiment

Réalisations :

- 83 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 61 % du CA du bâtiment,
- 42,6 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 57 % de la VA du bâtiment,
- et 1,37 milliard d'euros d'investissements, soit 40 % des investissements du bâtiment

Contacts presse : Dominique Fustier (0 491 323 368) / Johanna Manca (0 491 323 350)
communication@capeb13.fr
www.capeb13.fr

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer jusqu'à 20 salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.